



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 81496

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la mémoire des persécutions antisémites commises dans nos anciennes colonies du Maghreb. En effet, parmi les pages quelque peu méconnues et souvent oubliées de la shoah, l'attitude des nazis allemands qui avaient installés des camps de concentration dans plusieurs centaines de sites en Algérie, Maroc, et en Tunisie. Ce passage de l'histoire, suite à notre présence dans le Maghreb, n'est que rappelé par les sources de rares historiens, sans se retrouver dans la mémoire de notre pays. Des milliers de familles juives françaises qui ont été persécutées, emprisonnées et décimées mériteraient que leur mémoire ne soit pas oubliée par les pouvoirs publics. Ils mériteraient d'être honorés par un lieu ou un événement. Ce rappel historique serait de nature à compléter ce devoir de mémoire sur ce que l'on a appelé « l'holocauste des sables ». Bien qu'existant dans le souvenir individuel des familles, ces pages de l'histoire nationale ne sont pas suffisamment rappelées et connues par l'ensemble des Français. Il lui demande donc de lui indiquer s'il compte aborder cette question et faire réaffirmer cet hommage par notre pays.

Texte de la réponse

Durant la Seconde Guerre mondiale, les territoires d'Afrique du Nord ont connu des destins différents, impactant la situation de leurs communautés juives. Dans le protectorat du Maroc et les départements d'Algérie, l'administration française a fait appliquer avec rigueur les lois antisémites - plus difficilement au Maroc, du fait des réticences du sultan Mohammed V - entraînant ainsi l'exclusion des fonctionnaires ou l'internement de Juifs, notamment d'origine étrangère, et ce jusqu'au débarquement américain de novembre 1942. Nombre de Juifs se retrouvèrent ainsi dans les camps d'internement ou de travail forcé répartis en Algérie et au Maroc, notamment aux confins de ces deux pays, à Bou-Arfa et Ain-el-Ourak par exemple, où la mortalité fut particulièrement élevée. En Tunisie, la situation a été aggravée par l'occupation allemande de ce pays, qui a duré jusqu'au printemps 1943. Il s'y produisit des rafles, des internements et des déportations de Juifs, dont témoigne encore le monument érigé dans le cimetière du Borgel à Tunis. Sur le plan mémoriel, il convient de souligner que leur souvenir s'intègre aujourd'hui dans celui de l'ensemble des victimes des persécutions commises à l'encontre de la communauté juive, notamment lors des commémorations organisées à l'occasion de la Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France. Les noms des Juifs d'Afrique du Nord morts en déportation sont par ailleurs inscrits au mémorial de la Shoah, à Paris, où une cérémonie particulière est organisée à leur intention le premier dimanche du mois de décembre.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81496

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6803

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9673